



INFO NÉGO

Nouvelles de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
concernant les négociations de la convention collective du secteur génie civil et voirie 2025-2029

No 1 // 30 septembre 2024

Québec, lundi 30 septembre 2024

L'ACRGTQ rappelle à ses membres que nous sommes maintenant à l'aube du processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective du secteur génie civil de voirie. En effet, la présente convention collective viendra à échéance le 30 avril 2025.

Comme prévu à l'article 42 de la Loi R-20, l'ACRGTQ a reçu le 26 septembre dernier, de la part de l'Alliance syndicale, l'avis de négociation afin de confirmer officiellement que les parties sont maintenant prêtes à débiter le processus de négociation. L'ACRGTQ souhaite amorcer les discussions prochainement afin d'en arriver à une entente négociée avant l'échéance de la présente convention collective, le tout sans perturbation sur les chantiers de construction.

Par ailleurs, l'ACRGTQ réitère son entière disponibilité ainsi que sa pleine collaboration afin d'ouvrir et de maintenir un dialogue constructif et respectueux avec les partenaires syndicaux. Le milieu de la construction au Québec représentant un pilier essentiel de notre économie et faisant face à différents enjeux, nous souhaitons trouver des solutions afin de maintenir l'essor de notre industrie et de favoriser le développement économique du Québec.